Image not found or type unknown

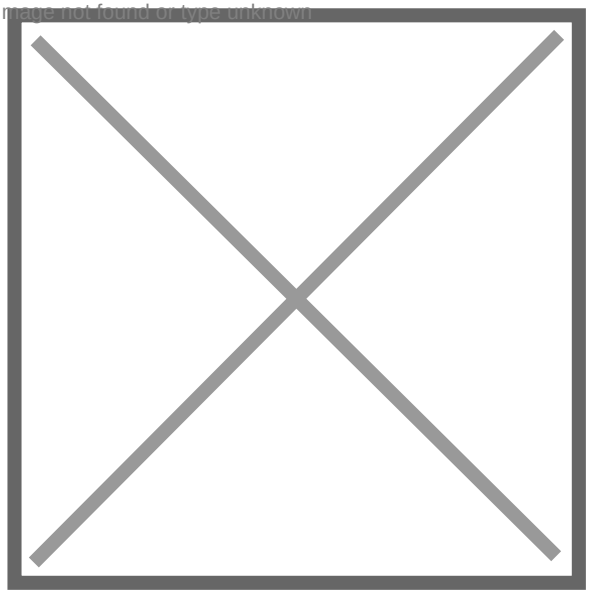

Prime de fin d'année pendant un congés maternité et une maladie?

Par **Cervane**, le **30/11/2012** à **16:18**

Bonjour,

en congé maternité depuis le mois d'Aout et ultèrieurement en arret maladie de mi mai a juillet,

j'ai touché la moitié de ma prime de fin d'année, soit 600€.

cette prime avait été signé lors d'ancien accord d'entreprise et étant donné qu''elle a été versée pendant + de 5 ans, elle est resté acquise.
extrait des accords:
Prime de fin d'année
Les salariés, à l' exception de ceux prévus au dernier alinéa du présent article, percevront, au mois de Novembre de chaque année, une prime de fin d'année.
Pour bénéficier de cette prime il convient :
- d'avoir 6 mois de présence dans l'établissement,
- d'être présent à l'effectif au 30 Septembre de l'année de versement de la prime.
La prime est égale à 1/12ème du salaire de base du 1er Octobre de l'année précédente au 30 Septembre de l'année en cours. Pour les nouveaux embauchés, son montant est calculé au prorata temporis entre la date d'entrée, reportée de 6 mois, et le 30 septembre de l'année en cours.
Les salariés de statut Technicien, Agents de Maîtrise et Cadre de l'établissement percevront, au mois de Novembre de chaque année, une prime égale à leur salaire de base du mois de Septembre de la même année.
Cette prime sera calculée compte tenu de leur temps de travail et de leur date d'entrée dans l'établissement

Est-ce normal que je ne touche que la moitié?
Pourquoi n'est-elle pas versé sur la période de l'arret maladie et pendant le congés maternité?

En l'attente, je souhaite une bonne journée!
Cervane

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés